
LA LETTRE

AUX ADHÉRENTS

• Février - 2021 •

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Avant tout, nous espérons que vous vous portez bien.

Vous trouverez dans cette lettre, une information sur l'avancement de nos dossiers en cours, mais aussi en pièce-jointe, la liste et bulletin d'inscription des formations proposées par le SNOF en 2021.

Décret n° 2019-835 : renouvellement des orthèses plantaires :

Depuis plus d'un an, comme vous le savez, nous travaillons sur ce dossier avec un cabinet d'avocats. Après dépôt d'un recours gracieux, d'un recours contentieux, d'une QPC (question prioritaire de constitutionnalité), auprès du conseil d'état et d'un mémoire complémentaire en réponse à la QPC...

Le 05 janvier dernier, un mémoire complémentaire a été déposé devant le conseil d'état.

Ce mémoire, construit avec de nouveaux arguments, insistait sur la rupture d'égalité flagrante entre orthopédiste-orthésiste et pédicure-podologue.

Le rapporteur public a pourtant conclu au rejet de la requête – **une ultime note en délibéré** a été envoyée au conseil d'état ce 02 février...

Nous devons agir **tous ensemble**, car il se peut que **le combat se poursuive devant les parlementaires. Nous vous solliciterons pour une action commune d'envergure.**

Délivrance de la série :

Outre les actions écrites déjà menées, que nous vous avons énoncées lors de la dernière Assemblée Générale Nous avons déposé le 06 janvier, **2 recours devant le Tribunal Administratif de Paris :**

- Un recours pour excès de pourvoi contre la décision par laquelle la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) a implicitement rejeté la demande tendant à l'engagement d'une procédure de contrôle de la légalité de certains circuits de distribution des orthèses de série par des personnes non autorisées à cet effet.
- Un recours pour excès de pourvoi contre la décision par laquelle le Ministre des Solidarités et de la Santé a implicitement rejeté la demande tendant à l'engagement d'une enquête administrative sur les conditions de distribution et de prise en charge par l'Assurance Maladie des orthèses de série.

Nous avons également, le 17 novembre dernier **déposé 2 requêtes devant le Conseil d'Etat :**

- Une, contre la décision implicite de rejet du Ministre des Solidarités et de la Santé relative à la demande d'abrogation de l'article 1er de l'arrêté du 3 décembre 2015, relatif à la délivrance des orthèses de série par les orthopédistes-orthésistes, les orthoprothésistes, et les podoprothésistes.
- L'autre, contre la décision par laquelle le Directeur Général de la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie (CNAM) a rejeté la demande d'abrogation du moratoire par lequel la caisse continue à rembourser les orthèses de série vendues par des professionnels n'y étant pas habilités.

Soit 4 actions distinctes, dont les 2 dernières ont été enregistrées par les parties adverses le 22 décembre dernier ; nous espérons un retour sur le sujet autour du 22 février.

Souhaitons que l'issue de ces actions juridiques nous soit favorable...

Identification individuelle des dispositifs médicaux – où en est-on ?

Nous nous sommes entretenus avec la DSS, cette fin d'année.

La DSS a confirmé que la date de report était décalée au 1er juillet 2021.

Il reste des points à clarifier, dont la DSS a bien conscience et pour lesquels, elle envisage de nous éclairer **courant du 1er trimestre 2021**- notamment sur la création de la codification des appareillages mixtes, →

LA LETTRE

AUX ADHÉRENTS

c'est-à-dire, de série et sur-mesure et sur la transformation des codes alphanumériques (bas, ceintures, corset...) en codes numériques.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés...

Evolution du diplôme / Universitarisation :

Le Président Jacques FECHEROLLE s'est entretenu en décembre dernier, avec la Faculté d'ANGERS, dans le cadre du projet d'universitarisation du diplôme d'orthopédiste-orthésiste.

Cette démarche a reçu un accueil bienveillant, et nous avons transmis à nos interlocuteurs les référentiels relatifs à la profession.

Parallèlement, nous envisageons de passer notre diplôme d'orthopédiste-orthésiste sur un enseignement en trois ans. Cette étape est indispensable pour notre profession et pour sa reconnaissance de niveau (Arrêté du 11 juin 2020).

Nous avons sollicité l'institution Mongazon pour nous soutenir dans cette démarche, avec pour objectif qu'à la rentrée 2021 ou 2022, dans le cadre de l'universitarisation, ils puissent accueillir des élèves sur 3 ans. Cette approche sera aussi proposée aux autres écoles.

Pour une vision claire des exigences en termes de formation.

Suite à une action de « lobbying » menée auprès des politiques en novembre dernier, une Députée du Gard, par ailleurs membre de la commission des affaires sociales, nous a proposé de nous aider, en posant une question au gouvernement, pour que les arrêtés prévus à l'article D. 4364-7 du code de la santé publique soient publiés.

Cette même Députée envisage de faire une tribune, sur la nécessité de la réingénierie des professions paramédicales dont, la formation d'orthopédiste-orthésiste.

Formations SNOF en 2021 :

Nous sommes heureux de vous informer, adhérents du collège « entreprise », que cette année encore une aide exceptionnelle de **300.00 € HT** vous sera allouée, pour vous permettre de participer à **une 2ème formation** de votre choix, dans le programme 2021.

Les 300 euros HT seront déduits du prix HT de la formation (hors frais de dossiers).

Informations complémentaires :

- Dernièrement, nous vous consultations pour faire partie du fichier de référents orthopédistes-orthésistes du réseau AVML. Une grande majorité d'entre vous a répondu favorablement.

Le fichier a été transmis à l'Association Vivre Mieux le Lymphœdème (AVML).

- Nous vous informons que nous sommes en cours de discussion avec SP santé, pour obtenir un conventionnement avec les mutuelles qui nous refusent pour l'instant le tiers payant.

- Nous vous rappelons que vous pouvez siéger pour vos régions, en commissions paritaires, ACI, CPTS...etc. Lorsque nous vous envoyons des appels à candidatures, n'hésitez pas à vous rapprocher de nous.

- **Adhérer au SNOF c'est aussi avoir votre carte professionnelle de santé... si ce n'est pas encore fait, pensez-y !**

Merci pour votre soutien - car grâce à votre adhésion, nous pouvons aller plus loin dans notre défense, dont les actions utiles en Conseil d'Etat, Tribunal Administratif...etc. ont un coût important.

Jacques FECHEROLLE, Président - et son Equipe.

